

Jeudi 28 mai, le Parc des Alpilles réunissait les élus du territoire lors du premier Comité syndical après les élections municipales

C'est dans la salle de la Grand-Terre à Aureille que s'est déroulé le premier Comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles, post élections municipales, le jeudi 28 mai 2026. Les élections municipales ayant entraîné la recomposition du Comité syndical du Parc avec la désignation par les communes de leurs nouveaux représentants, le Syndicat mixte de gestion devait, comme les statuts l'imposent, procéder à la réélection du Président et du Bureau syndical.

Le renouvellement de confiance à Jean Mangion

La séance a été ouverte par Lionel Escoffier, Maire d'Aureille, entouré de nombreux élus dont plusieurs maires du territoire. Les 17 communes du Parc étaient toutes représentées ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Premier point à l'ordre du Jour, l'élection du Président du Parc avec un candidat déclaré, Monsieur Jean MANGION, Maire de Saint-Etienne-du-Grès, élu à l'unanimité par scrutin secret. Cette réélection témoigne de la confiance accordée au Président mais aussi de l'unité et de la stabilité politique de la gouvernance du Parc, élément déterminant pour la réalisation des ambitions de sa nouvelle Charte 2023-2038.

Dans son discours, Jean Mangion, visiblement ému, a remercié l'assemblée pour la confiance renouvelée qui l'engage, une nouvelle fois, au service du territoire des Alpilles et de celles et ceux qui le font vivre au quotidien : « *Il nous appartient désormais de faire vivre cette Charte à travers des réalisations concrètes, utiles et visibles pour notre territoire. Mais rien ne pourra se faire seul. Le Parc n'existe que par la force du collectif. Il vit grâce à l'implication des communes, à l'aide des collectivités territoriales, à l'engagement des élus, au travail des équipes, à l'énergie des partenaires et à la participation des habitants. C'est ensemble que nous pourrons relever les défis qui nous attendent : la préservation de nos paysages, la gestion de l'eau, la biodiversité, les transitions agricoles et énergétiques, l'attractivité de nos villages et la qualité de vie dans les Alpilles.* ». Il a rappelé que le sujet incontournable des années à venir sera celui de l'eau. La gestion et le partage de cette ressource devront être au cœur de l'action collective. En conclusion, il a exprimé le souhait de travailler dans un esprit de dialogue, de confiance et de coopération pour une ambition commune : faire des Alpilles un territoire exemplaire, vivant, solidaire et durable.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

La nouvelle composition du Bureau syndical

Composé de 12 membres dont le Président, 5 Vice-Présidents et 6 membres, le Bureau offre une belle représentativité des composantes du Parc avec Solange PONCHON, conseillère régionale au poste de première Vice-Présidente, et Lucien LIMOUSIN, conseiller départemental, 2^{ème} Vice-Président. Laurent GESLIN, maire de Mas-Blanc des Alpilles, a été réélu au poste de 3^{ème} Vice-Président. Romain THOMAS, Maire de Saint-Rémy-de-Provence, et Jean-Benoît HUGUES, adjoint des Baux-de-Provence, se sont vus attribuer les postes de 4^{ème} et 5^{ème} Vice-Président. Les 6 autres membres du bureau (cf. composition du Comité syndical et du Bureau en pièce jointe) représentent 6 autres communes du Parc.

Que cela soit au sein du Bureau syndical, des commissions, ou en tant que représentants dans les instances extérieures, l'ensemble des communes et leurs représentants participent à la gouvernance du Parc pour enrichir son action et épauler le Président dans ses missions.

La réunion s'est poursuivie par le vote des désignations des représentants du Parc au sein d'instances extérieures.

Pour terminer, les élus ont largement débattu sur le projet Istres Recyclage et Energies – SUEZ RV. Après plusieurs échanges, ils ont adopté une délibération émettant un avis défavorable au plan d'épandage de digestats sur le territoire du Parc naturel régional des Alpilles.

La séance s'est terminée par un point info sur le calendrier institutionnel, puis une photo de groupe.